



***DIVISION
DES AFFAIRES INTERNES***

RAPPORT ANNUEL 2003

TABLE DES MATIÈRES

1. STRUCTURE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 La mission	3
1.2 Organigramme.....	4
1.3 Ressources humaines	5

2. DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS CRIMINELLES ET DISCIPLINAIRES

2.1 Affaires criminelles	6-7-8
2.2 Affaires disciplinaires	9-10
2.3 Enquêtes de réputation	11
2.4 Enquêtes pour acte de bravoure	11
2.5 Enquêtes de sécurité	12
2.6 Enquêtes de recommandation	13-14

3. DÉONTOLOGIE POLICIÈRE..... 15

4. CONCLUSION..... 16

1. STRUCTURE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 La Mission

La Division des affaires internes a pour mission principale d'appliquer le Règlement sur la discipline interne des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (actuellement Règlement 106 tel que modifié par le règlement 106-1).

Elle doit également effectuer toutes les enquêtes confiées par le Directeur du Service et principalement, celles concernant toute allégation d'infraction ou d'acte criminel impliquant le personnel du SPVM. Elle assure le suivi des dossiers de déontologie pour le directeur du Service concernant les plaintes logées envers les policiers du SPVM.

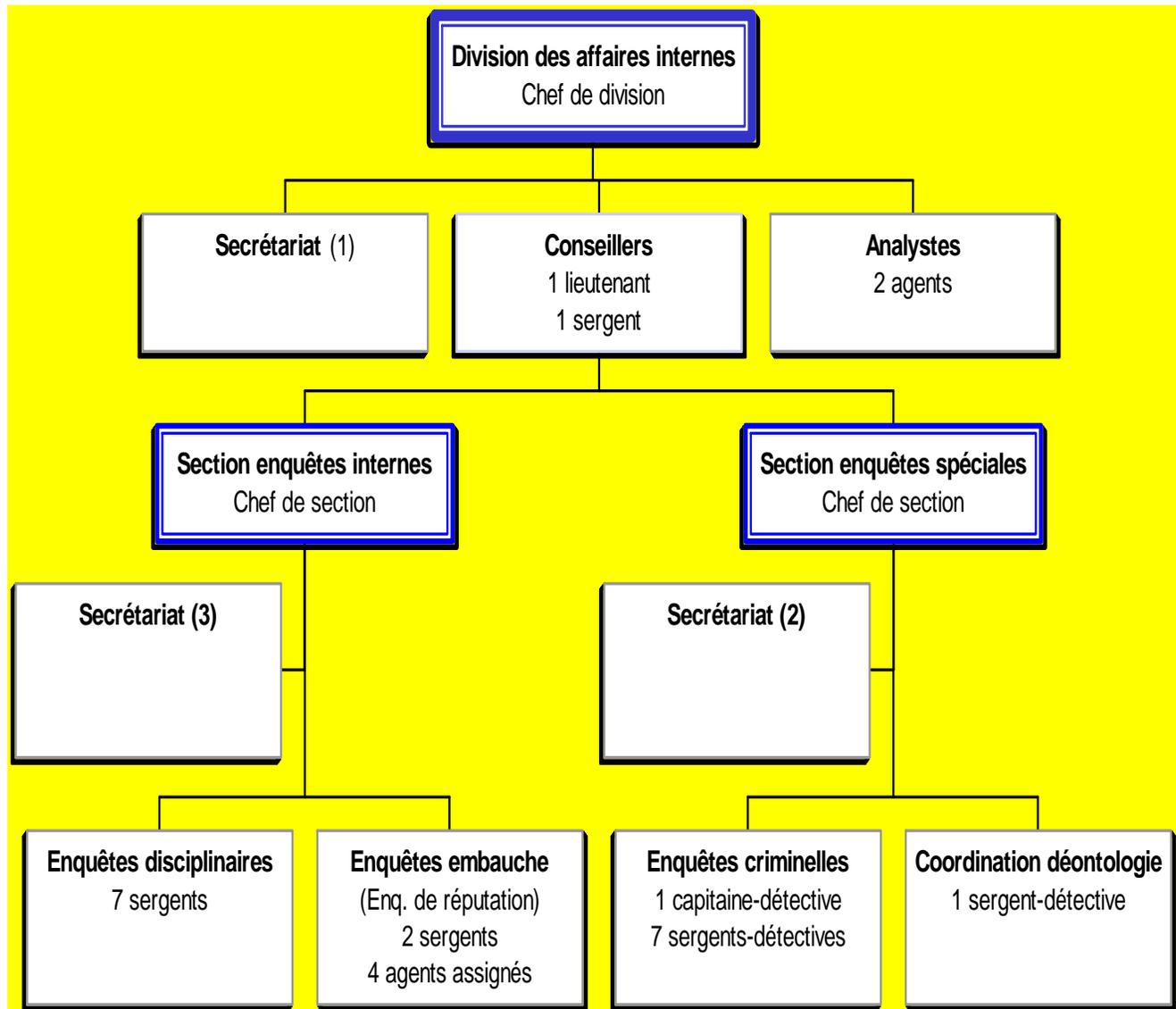
Elle assume un rôle de formation, de soutien et de conseil auprès des officiers en matière de la discipline, du criminel et la déontologie policière.

La Division des affaires internes a de plus, le mandat d'effectuer des enquêtes pour acte de bravoure afin de soumettre au Directeur les cas où des membres du Service ou des citoyens ont agi de façon méritoire et pouvant se voir octroyer certaines décorations ou reconnaissances provenant d'organismes extérieurs.

La Division effectue des enquêtes de sécurité en regard des travailleurs d'entreprises privées afin de permettre l'accès aux divers édifices du SPVM et procède à des enquêtes de réputation dans le domaine de l'embauche du personnel policier et civil.

Finalement, elle procède à des enquêtes de recommandation sur le profil disciplinaire de son personnel pour la remise de certificats de reconnaissance professionnelle ou pour l'octroi de la médaille ou la barrette de policier pour services distingués.

1.2 Organigramme



1.3 Ressources humaines

Division des affaires internes

Chef de division	1 inspecteur-chef
Secrétariat	1 secrétaire
Conseillers	1 lieutenant 1 sergent
Analystes	2 agents

Section des enquêtes internes

Chef de section	1 commandant
Secrétariat	1 secrétaire 2 préposés au secrétariat
Enquêtes internes	7 sergents enquêteurs
Enquêtes embauche	2 sergents conseillers 4 agents assignés

Section des enquêtes spéciales

Chef de section	1 commandant
Secrétariat	1 secrétaire 1 préposé au secrétariat
Enquêtes criminelles	1 capitaine-détective enquêteur 7 sergents-détectives enquêteurs
Déontologie	1 sergent-détective conseiller

2. DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS CRIMINELLES ET DISCIPLINAIRES

2.1 Affaires criminelles

En 2003, nous avons reçu 105 demandes d'enquêtes criminelles dont 74 concernaient des actes commis par des policiers du SPVM, 18 dont les actes étaient commis par des policiers de corps policiers extérieurs, 10 dont les actes étaient commis par des personnes inconnues et 3 concernaient des employés civils.

Plaintes concernant les policiers du SPVM

- 1 abus de confiance
- 3 agressions sexuelles
- 1 communication dans le but de retenir ou offrir des services sexuels
- 6 conduites avec les capacités affaiblies
- 1 conduite dangereuse
- 2 corruptions
- 1 délit de fuite
- 3 entraves
- 3 harcèlements
- 1 délit inconnu
- 2 intimidations
- 3 méfaits moins de 5 000\$
- 2 menaces de mort
- 1 possession de véhicule volé
- 1 prêt usuraire
- 1 stupéfiants
- 5 utilisations non autorisées d'ordinateur
- 31 voies de fait
- 3 voies de fait - violence conjugale
- 2 vols de moins de 5 000\$
- 1 vol de plus de 5 000\$

Plaintes concernant les policiers de corps policiers extérieurs

- 3 agressions sexuelles
- 1 communication dans le but de retenir ou offrir des services sexuels
- 1 fabrication de preuves
- 1 fraude
- 1 intimidation - harcèlement
- 1 loi sur les armes à feu - entreposage
- 1 menaces
- 1 menaces de mort
- 2 parjures
- 5 voies de fait
- 1 vol de moins de 5 000\$

Plaintes concernant des personnes inconnues

- 1 délit de fuite
- 2 délits inconnus
- 1 endroit licencié
- 1 menace
- 1 tentative de meurtre
- 1 utilisation du CRPQ
- 1 vol d'argent
- 2 vols de moins de 5 000\$

Plaintes concernant des employés civils

- 1 transmission frauduleuse d'information
- 1 utilisation non autorisée d'ordinateur
- 1 voies de fait

Classement des affaires criminelles

En 2003, nous avons classé 102 dossiers d'enquêtes incluant ceux des années antérieures, impliquant 141 personnes dont 102 policiers du SPVM, 18 policiers de corps policiers extérieurs, 5 employés civils du SPVM et 16 personnes inconnues:

- 123 sans mise en accusation
 - 10 inactifs
 - 3 non fondés
 - 5 mises en accusation dont - 4 impliquant des policiers du SPVM
 - 1 agression sexuelle
 - 1 voies de fait
 - 1 proférer des menaces
 - 1 infraction relative à un affidavit
- 1 impliquant un policier de l'extérieur
- 1 capacités affaiblies

Dossiers non classés ou actifs

Plusieurs dossiers demeurent sous enquête ou sont actifs (au processus judiciaire de mise en accusation) en regard des années 2001, 2002 et 2003.

Détail des dossiers (sous enquête) - 24 dossiers impliquant 26 personnes

10	policiers du SPVM
7	policiers pour d'autres corps policiers
7	policiers à identifier
2	employés civils

Détail des dossiers actifs - 14 dossiers avec mise en accusation*

13	pour les policiers du SPVM
1	pour un policier d'un autre corps policier

*(parmi ces 14 dossiers, 5 sont enquêtés par des corps policiers extérieurs concernant les policiers du SPVM)

Décisions rendues par une cour de justice

Policiers du SPVM :

4 causes ont connu leur dénouement en 2003, impliquant 4 policiers dont 3 ont été acquittés et 1 policier reconnu coupable.

Policiers de l'extérieur :

1 cause a connu son dénouement en 2003, impliquant 1 policier qui fut acquitté.

Loi 86 (rapport au Ministre)

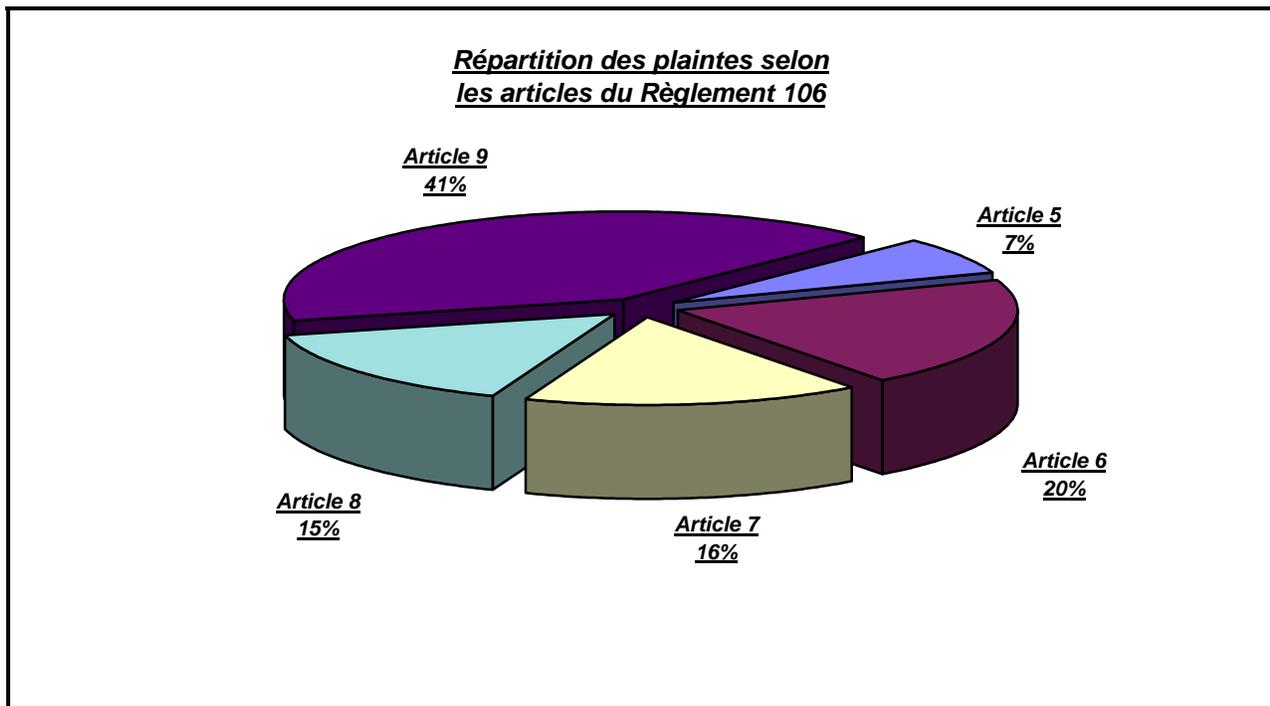
Depuis le 16 juin 2001, nous devons aviser le Ministre de la sécurité publique des allégations et des actes criminels commis par des membres de notre Service. Par la suite, nous lui soumettons les rapports appropriés.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2003, nous avons avisé le Ministre à 60 reprises.

2.2 Affaires disciplinaires

En 2003, nous avons reçu 99 demandes d'enquête disciplinaires visant les policiers du SPVM. En voici la répartition par article :

7	article 5 - allégeance/discrétion
20	article 6 - ordre et directives
16	article 7 - accomplissement de la tâche
15	article 8 - probité
41	article 9 - comportement



Classement des affaires disciplinaires

Il est à noter que la Division a traité 105 dossiers, répartis comme suit:

- 8 dossiers ont été traités devant 3 officiers de direction (Comité de discipline)
- 22 dossiers ont été traités devant un officier de direction (audition disciplinaire)
- 33 dossiers ont été traités soit par un officier de direction, un capitaine, un capitaine/détective, un lieutenant ou un lieutenant/détective (article 48 et 49 du règlement sur la discipline)
- 25 dossiers ont été classés sans mise en accusation
- 7 dossiers furent classés en fonction de l'article 13 du règlement sur la discipline
- 10 dossiers furent classés à notre niveau pour non fondé ou perte de juridiction

Pour l'année 2003, 63 dossiers disciplinaires ont été jugés de la façon suivante:

- 8 dossiers devant un comité pour 27 accusations disciplinaires
- 22 dossiers devant un commandant pour 33 accusations disciplinaires (de ces 60 accusations disciplinaires, il y a eu 5 verdicts de non-culpabilité et 55 verdicts de culpabilité portés contre 42 policiers)
- 33 dossiers traités selon l'article 49 pour 40 chefs d'accusations impliquant 31 policiers.

Le tableau ci-dessous indique les manquements disciplinaires par article et le genre de sanction qui fut imposée pour chacun d'eux.

ARTICLES		CHEFS D'ACCUSATION CULPABILITÉ		AVERTISSEMENT		RÉPRIMANDE		SUSPENSION		JOURS DE SUSPENSION		MUTATION DISCIPLINAIRE	RÉTROGRADATION
		*AUD. DISC.	ART. 49	AUD. DISC.	ART. 49	AUD. DISC.	ART. 49	AUD. DISC.	ART. 49	AUD. DISC.	ART. 49	AUD. DISC.	AUD. DISC.
5	Serment d'allégeance	1						1		1			
5 a	Utilisation d'informations à des fins personnelles	5						5		7			
5 c	Serment révéler des informations	1		1									
6	Ordres et directives	13	7		4	5	2	8	1	22	1		
6 d	Impolitesse		5		2		3						
6 e	Ailleurs qu'au lieu désigné		3		1		1		1		2		
6 g	Absence à la cour		3		3								
7	Ne pas accomplir ses tâches consciencieusement	1						1		5			
7 c	Omis de transmettre événement d'importance		3		2				1		1		
7 d	Négligence, insouciance, incorrection	11	9				4	10	5	26	7		
8 a	Utilisation de biens du Service sans autorisation ou fins personnelles	1	5		1	1	2		2		9		
8 d	Réclamer dépenses non encourues	1						1		2			
8 f	Probité - faux rapport	1	1			1			1		3		
8 j	Endommager et détruire malicieusement	1						1		10			
9	Comportement	18	3	2		2	2	14	1	155	1	2	1
9 j	Courtoisie envers employé de la CUM	1	1				1	1		1			
SOUS-TOTAUX		55	40	3	13	9	15	42	12	229	24	2	1
TOTAUX		95		16		24		54		253		2	1

*AUD. DISC. : Audition disciplinaire devant 1 officier de direction ou devant un comité de discipline (3 officiers de direction)

N.B. Deux accusations ont été portées contre un policier qui a été trouvé coupable des deux manquements (articles 6 et 7d). Il a reçu une seule sanction soit une suspension.
 Une autre accusation a été portée contre ce même policier. Il a été trouvé coupable du manquement reproché (article 9). Toutefois, trois sanctions lui ont été imposées, soit une suspension, une mutation et une rétrogradation.
 Un autre policier a été trouvé coupable pour un article 9. Une suspension et une mutation disciplinaire lui ont été imposées comme sanctions.

2.3 Enquêtes de réputation

Durant l'année, nous avons reçu 258 demandes d'enquêtes pour l'embauche de policiers et 312 pour l'embauche d'employés civils.

Traitement et classement des enquêtes de réputation

La Division a traité et classé 598 demandes d'enquêtes d'embauche qui se répartissent comme suit:

294	en regard des policiers dont :	205	recommandés
		34	non recommandés
		26	désistements
		29	objections (échec à une étape de sélection)
304	en regard des employés civils dont :		
		284	recommandés
		13	non recommandés
		6	désistements
		1	objection (poste annulé)

Les dossiers traités en 2003 peuvent provenir de l'année antérieure, de même que tous les dossiers reçus en 2003 ne sont pas nécessairement traités en 2003.

2.4 Enquêtes pour acte de bravoure

La Division n'a reçu aucune demande d'enquête pour acte de bravoure.

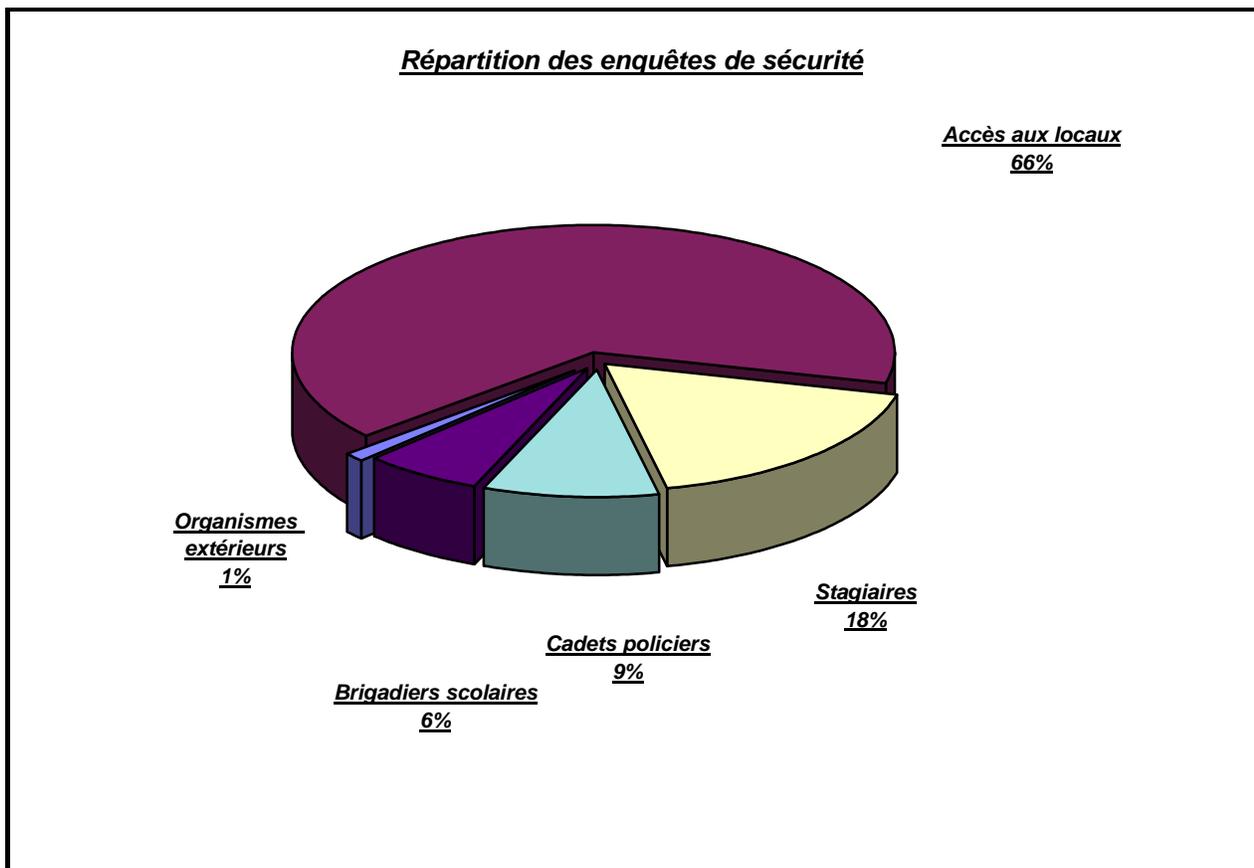
2.5 Enquêtes de sécurité

Ces vérifications sont effectuées pour permettre l'accès aux employés des divers fournisseurs, stagiaires et cadets aux locaux du Service, l'engagement de brigadiers scolaires et pour des corps policiers de l'extérieur (principalement hors du Québec). Un total de 1 382 demandes d'enquêtes de sécurité furent reçues et traitées.

Traitement et classement des enquêtes de sécurité

Nous avons traité et classé les 1382 demandes d'enquêtes de sécurité comme suit :

- 901 autorisations d'accès aux locaux
- 88 brigadiers scolaires
- 131 cadets policiers
- 245 stagiaires
- 17 organismes extérieurs (services de police)



2.6 Enquêtes de recommandation

Ces vérifications consistent à analyser le profil des antécédents disciplinaires du personnel afin de confirmer l'éligibilité à une promotion ou une fin de probation, dans le cadre d'un processus de sélection pour des sections particulières et afin de valider le mérite d'une décoration gouvernementale, d'une citation ou d'une reconnaissance professionnelle. Il y a eu 2231 demandes d'enquêtes pour recommandation.

Traitement et classement des enquêtes de recommandation

Nous avons traité et classé les 2 231 demandes d'enquêtes de recommandation comme suit :

Détail d'enquêtes diverses:

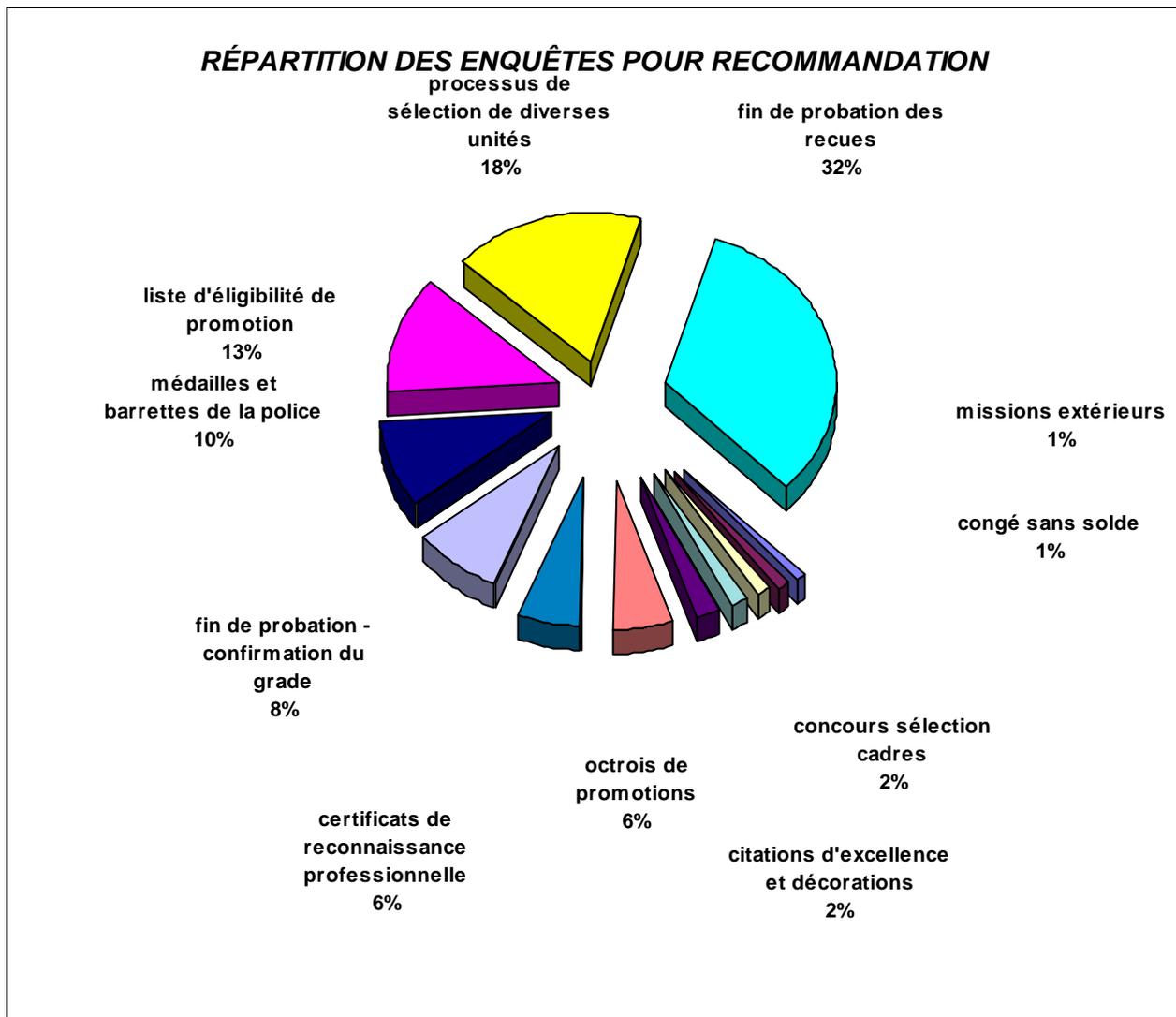
318	listes d'éligibilité
123	octrois d'une promotion
16	missions extérieures
398	processus de sélection pour diverses unités du service
734	fins de probation
183	fins de probation - confirmation d'un grade
27	congés sans solde
37	concours de sélection cadres

Pour un total de 1 836.

Détail des enquêtes pour décorations :

- 212 médailles et barrettes de la police pour services distingués
- 132 certificats de reconnaissance professionnelle
- 51 citations d'excellence et décoration

Pour un total de 395.



3. DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

En 2003, le Commissaire à la déontologie policière du Québec a reçu 441 plaintes impliquant 697 policiers et policières de la Ville de Montréal, comparativement à 447 plaintes et 695 policiers en 2002.

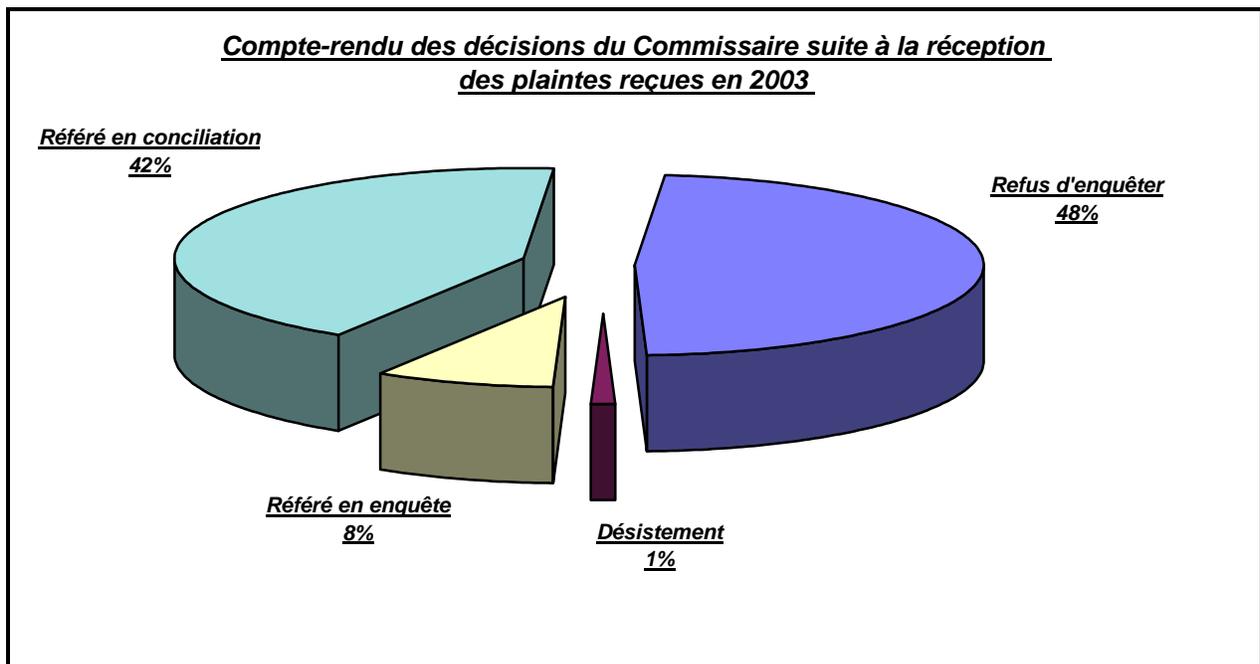
Plaintes reçues

264	article 5 -	manque de confiance et considération
133	article 6 -	abus d'autorité
27	article 7 -	non respect de la loi et de la justice
2	article 8 -	manque de probité
1	article 9 -	conflit d'intérêt
12	article 10 -	non respect des droits de la personne
2	article 11 -	imprudence avec arme ou équipement

Compte-rendu

Dans son compte-rendu statistique pour l'année 2003, le Commissaire nous a fait part des analyses préliminaire

Sous enquête	37
Référé en conciliation	186
Désistement par le plaignant	5
Rejet	213



Coûts imputés au S.P.V.M.

37	dossiers d'enquête	171 244,64\$
186	dossiers de conciliation	139 535,43\$
28	dossiers devant un comité (frais d'avocats)	419 359,66\$

4. CONCLUSION

Ce bilan fait état de l'ensemble des dossiers traités par la Division des affaires internes. On y retrouve plusieurs volets. Le principal est celui de s'assurer du respect du Règlement sur la discipline des policiers et policières de la Ville de Montréal et en 2003, nous avons ouvert 99 dossiers. De plus, afin d'identifier le nouveau règlement sur la discipline à la Ville de Montréal, nous l'avons actualisé et remis au Ministre de la sécurité publique.

Le second volet est d'effectuer les enquêtes de nature criminelle pour toute allégation faite contre nos policières et policiers. À ce chapitre, nous avons traité 84 dossiers. Autre mandat important est celui de l'enquête embauche : nous nous assurons de la bonne réputation de tous les candidats tant policiers que civils et, afin d'y parvenir, nous avons effectué 294 enquêtes en regard de policiers et 304 enquêtes sur des civils.

Nous devons aussi effectuer les enquêtes de sécurité afin d'assurer la légitimité de la présence des diverses personnes dans nos locaux. À cet égard, nous avons traité 1 382 dossiers.

De plus, nous avons formé tous les nouveaux policiers et les nouveaux promus au grade de sergent quant à leur rôle en matière disciplinaire. Nous demeurons par le fait même, un service d'aide personnalisé auprès de tous nos gestionnaires. Nous assurons également le partenariat avec les membres de la Direction de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Montréal.

En terminant, nous constatons, par rapport à 2002, une légère baisse quant au nombre de dossiers disciplinaires traités : 99 versus 104, tandis qu'en matière criminelle, nous avons enregistré une légère hausse, 105 dossiers par rapport à 100 en 2002.

Gilles Lelièvre
Inspecteur-chef
Chef de division